



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29\_1502

Convention annuelle d'objectifs avec  
l'association Silver Valley

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P <sup>(1)</sup>		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P <sup>(2)</sup>		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr <sup>(1)</sup>	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr <sup>(1)</sup>	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr <sup>(1)</sup>	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr <sup>(1)</sup>	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P <sup>(1)</sup>		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P <sup>(1)</sup>		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr <sup>(1)</sup>	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr <sup>(2)</sup>	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P <sup>(3)</sup>		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

### Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire</b>				92
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Votants</b>
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

## Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre constitue le deuxième pôle économique de la MGP après Paris. Il est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

De grands comptes y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois "Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)" porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégique en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes - la Santé / Bien-être / Autonomie - La ville de demain / ville durable.

En particulier au travers de ces DAS, l'EPT se positionne comme un « Eco-territoire innovant et emblématique de la transition vers la ville de demain au service de ses usagers ».

Il s'est également positionné en tant que territoire productif et innovant et constitue l'un des 136 "Territoire d'Industrie" nationaux labellisés en 2018.

Le territoire compte de nombreux acteurs moteurs en matière d'innovation : organismes de recherche, universités, école, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, tiers lieux...

Ces acteurs participent au développement économique territorial, à l'emploi et l'insertion, et contribuent également, à travers des initiatives, des actions de sensibilisation, des présentations de leurs compétences, à la découverte de nouveaux métiers, à l'ouverture de perspectives professionnelles, au développement de la culture scientifique au sein de population et en particulier des jeunes.

Avec le soutien qu'elle apporte aux réseaux, grappes d'entreprises, clusters, pôle de compétitivité, tiers lieux d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes, l'EPT s'inscrit pleinement dans ces enjeux et participe aux enjeux de développement économique identifiés.

Par ces soutiens, l'EPT souhaite ainsi favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettre le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois. Il contribue au développement d'un écosystème propice aux synergies et projets collaboratifs porteurs de valeurs ajoutées et de réponses aux enjeux sociétaux indiqués plus haut.

Ces soutiens sont formalisés et contractualisés par des conventions d'objectifs, qui définissent les engagements respectifs de chacune des structures concernées et de l'EPT, ainsi que l'engagement financier de celui-ci.

Partageant des objectifs communs, L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Silver Valley signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et d'une contribution, dans le cadre de son action de Silver Valley à ce développement.

Cette action de Silver Valley porte en particulier sur l'animation d'un écosystème d'excellence de pratiquement 300 membres.

L'ambition du cluster est d'accélérer l'innovation, le développement et la commercialisation de solutions répondant aux usages des seniors pour favoriser le mieux vieillir et générer croissance et emploi en Ile-de-France.

Pour cela, le cluster développe une offre de services autour d'une approche transversale, et pas uniquement technologique, en complément des services offerts par les infrastructures publiques et privées franciliennes à disposition des entrepreneurs de la Silver Economie pour les accompagner dans le développement de leur stratégie et projets d'innovation

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017;

**Vu** la demande de subvention de l'association en date du 25 février 2019 ;

**Vu** les statuts de l'association ;

**Considérant** les objectifs de l'association

- de contribuer au développement économique territorial en favorisant les synergies entre les acteurs économiques et de l'innovation, l'accompagnement à la création de start up,
- son rôle d'animateur auprès d'acteurs du numériques et des industries culturelles et créatives,
- de porter des projets porteurs de développement économique et répondant à des enjeux de société, des objectifs de développement de la connaissance et la culture scientifique ;

**Considérant** que cette action s'inscrit dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, de formation d'emploi et d'insertion ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

## **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la convention annuelle 2019 d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Silver Valley jointe à la présente délibération.
2. Autorise Monsieur le président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat.
3. Décide du versement d'une aide de 85 000 € pour l'année 2019 à l'association tel que prévu dans la convention.
4. Dit que les dépenses sont inscrites au budget.
5. Dit que cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.
6. Prend acte que la reconnaissance de l'EPT en tant que membre fondateur de Silver Valley rend, conformément aux statuts de l'association ; l'EPT membre de droit de l'association et du conseil d'administration de Silver Valley.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 54**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

# CONVENTION ANNUELLE 2019 D'OBJECTIFS ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET SILVER VALLEY

Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social 2 avenue Youri Gagarine, Vitry-sur Seine, représenté par son Président en exercice, **Monsieur Michel Leprêtre**, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°16.01.12-02 en date du 12 janvier 2016 et désigné ci-après par « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre » d'une part,

Et

L'association Silver Valley, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne le 21/11/2011 sous le n° W941006268 (avis publié au J.O. du 23/10/2010 N4963, annonce N° 1615, n° de Siret 533 195 194 00022), ayant son siège social au 54 rue Molière à Ivry-sur-Seine (94), représentée par **LAURENCE LAFONT** Présidente, agissant en cette qualité en vertu de la décision validée par le procès-verbal de du conseil d'administration qui s'est tenue 20 juin 2018.

Et désignée ci-après « Silver Valley ».

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris est un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km<sup>2</sup>, 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants. Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly, un réseau de transports en commun dense, le plus grand marché de produits frais au monde avec le MIN de Rungis, des axes routiers structurants, plusieurs millions de m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise programmés.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie d'un tissu économique diversifié et équilibré

(tertiaire, activités productives, R&D et innovation avec en particulier le cœur de la Silver Économie et la Vallée Scientifique de la Bièvre, le cluster Eau-Milieus-Sols). De grands comptes comme Sanofi, la FNAC ou Orange France y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) » porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégique en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes) - la Santé /Bien-être/Autonomie - la ville durable / ville de demain.

### **l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :**

L'EPT se veut résolument un territoire durable, solidaire, inclusif et attractif pour le bénéfice de ses habitants et, dans le cadre de ses objectifs de développement économique, **la volonté de maintenir et développer son tissu productif.**

Cette volonté s'est traduite par la signature, avec de nombreux partenaires, d'un « Manifeste pour un territoire productif et industriel & productif » en 2018.

L'EPT s'est positionné et été retenu dans ce cadre en tant que « Territoire d'Industrie » national par la mission Territoires d'industrie.

Ce dispositif a pour ambition d'accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels.

Ce positionnement s'inscrit dans le projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et participe à définir les enjeux et sujets d'intervention de l'EPT et de ses partenaires en matière d'innovation.

Cette collaboration engagée avec les acteurs de l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une initiative proposée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de construction - dans une démarche partenariale d'une « Fabrique territoriale de l'innovation ».

L'EPT s'est également positionné en tant que « Silver territoire »,

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en continuité des actions portées initialement par les villes d'Ivry-sur seine et de Vitry sur Seine, puis de la Communauté d'agglomération Seine amont, constitue un partenaire historique et membre fondateur du Silver Valley et reconnu comme tel dans ses statuts.

La ville d'Ivry a été initiatrice en 2004 de « la bourse Charles Foix » destinée à soutenir des

projets innovant dans le domaine de la Silver économie et a déposé la marque « Bourse Charles Foix à l'INPI, propriété transférée à la CASA, puis à l'EPT ».

L'organisation de cette bourse a été confiée en 2012, à Sol'iage, devenue le cluster Silver Valley, la marque « bourse Charles Foix » restant propriété de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Une part du financement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est fléchée sur le montant constitutif du prix remis au(x) lauréat(s).

### **Silver Valley**

est le cluster francilien dédié à la filière de la Silver économie. Il rassemble et anime un écosystème d'excellence de pratiquement 300 membres.

L'ambition du cluster est d'accélérer l'innovation, le développement et la commercialisation de solutions répondant aux usages des seniors pour favoriser le mieux vieillir et générer croissance et emploi en Ile-de-France.

Pour cela, le cluster développe une offre de services autour d'une approche transversale, et pas uniquement technologique, en complément des services offerts par les infrastructures publiques et privées franciliennes à disposition des entrepreneurs de la Silver Economie pour les accompagner dans le développement de leur stratégie et projets d'innovation.

Silver Valley entretient des relations durables et de proximité avec :

- Les collectivités territoriales ;
- Les pôles de compétitivité et les autres formes de clusters du territoire ;
- Les organismes de recherche et de formation ;
- Les infrastructures d'aide à la création d'entreprises (incubateurs et/ou pépinières d'entreprises) ;
- Les structures d'investissement public et privé ;
- Les entreprises de la Silver Economie.

Silver Valley réunit des membres intéressés par la filière émergente et industrielle de la Silver Economie qui couvre un large spectre d'activités économiques telles que : Agroalimentaire / Nutrition ; Bien-être / Confort ; Commerce / Distribution ; Assurance / Mutuelle / Institution de retraite ; Communication / Média ; Conseil / Consulting ; Enseignement / Formation ; Habitat / Aménagement ; Immobilier / Hébergement ; Numérique / Telecom ; Lien social ; Robotique ; Loisirs / Tourisme ; Santé ; Sécurité / Prévention ; Services à la personne ; Services aux entreprises et Transport / Logistique.

### **LE PROJET**

Le pôle local de développement de la Silver économie et plus globalement de l'enjeu du « Bien vieillir » est constitué de plusieurs acteurs qui ont chacun leur place et leur rôle dans une complémentarité qui doit créer la force territoriale de la Silver économie dans le cadre d'un travail partenarial.

Il est convenu que ce travail partenarial entre ces acteurs s'effectue dans le cadre d'une organisation co définie d'un « Comité de Pôle » regroupant l'EPT, la ville d'Ivry-sur-seine, le

cluster Silver Valley, l'association FuturAge, la pépinière-hôtel d'entreprises Silver innov'.

Ce partenariat sera formalisé dans le cadre d'un protocole de partenariat entre ces acteurs.

Partageant des objectifs communs, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Silver Valley signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement territorial et d'une contribution, dans le cadre de son action, de Silver Valley à ce développement.

Leur collaboration s'organisera en particulier dans le cadre

- du positionnement de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans le dispositif « Territoire d'industrie » (décision du Conseil Nationale de l'Industrie du 22 novembre 2018) et en tant que « Silver Territoire » (dépôt de la maque Silver Territoire à l'INPI en date du 16 novembre 2018).

- des enjeux et potentialités de développement identifiées en particuliers dans les 3 Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) innovants identifiés sur le territoire pouvant avoir des résonance avec l'objet et le projet de Silver Valley, et en particulier dans le cadre de la DAS Santé /Bien-être / Autonomie.

Parmi ces DAS, celui de « Santé Bien être Autonomie », incluant la Silver économie, constitue un axe privilégié du partenariat entre Silver Valley et L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

**Considérant** la volonté de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de soutenir les filières innovantes du territoire, dont Silver Valley fait partie,

**Considérant** le projet initié et porté par Silver Valley

**Considérant** que l'action ci-après présentée par Silver Valley participe de ces politiques en favorisant l'attractivité du territoire pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine de la « Silver économie » et plus largement celui de la Santé-Bien-être-autonomie et qu'en conséquence des retombées en terme d'emplois indirects et de développement économique du territoire sont attendues.

### **Article 1er : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE à Silver Valley, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.



Silver Valley s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget territorial, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas Silver Valley d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

## **Article 2 : Engagements de Silver Valley**

### **2-1 – Engagements de réalisation de la convention**

Par la présente convention, Silver Valley s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité,

2-1-a A mettre en œuvre, sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques mentionnées au préambule, le programme d'actions 2019 joint en annexe 1, lequel fait partie intégrante de la convention.

2-1-b Contribuer à l'élaboration de projets et leur mise en œuvre définies dans le cadre du comité de pôle partenarial territorial.

Conformément à son plan d'action Silver Valley s'engage également à :

2-1-c Participer aux actions d'animation de l'écosystème territorial mises en œuvre par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Cette participation sera définie d'un commun accord pour chacune des initiatives concernées,

2-1-d Contribuer aux réflexions, études, actions développées et conduites par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, en particulier dans le cadre de la DAS Santé Bien-être Autonomie, et leurs potentialités de déclinaison dans le cadre du dispositif « territoires d'industrie » et d'éventuels appel à projets pouvant concerner le domaine de la Silver économie sur le territoire.

2-1-e Travailler avec L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE sur la déclinaison et les retours au territoire de leurs projets et actions, notamment en cohérence avec les DAS et plus largement la stratégie territoriale, en matière d'innovation, de développement économique, d'emploi, avec les acteurs concernés : universités, écoles, associations, clusters...

Dans ce cadre, seront présentés ou élaborés sur la base du plan d'action et du bilan d'activité de Silver Valley des indicateurs de réalisation, et une déclinaison de ces indicateurs permettant d'évaluer autant que faire se peut les retombées de l'action sur le territoire.

2-1-f Poursuivre le travail engagé sur le développement territorial du Domaine d'Activité Stratégique Santé - Bien être Autonomie, incluant la Silver économie.

2-1-g Participer à la démarche de définition de l'immobilier d'activité « Silver économie 2 » dédiée à accueillir des entreprises de la Silver économie et conforter ainsi l'écosystème local et régional dans ce domaine.

Silver Valley s'engage, pour l'ensemble de ses actions, à adopter une stratégie budgétaire au regard de sa politique associative, en recherchant notamment des financements autres que ceux de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Silver Valley s'engage à ne pas utiliser la subvention à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le présent article.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **2-2 – Autres engagements**

Silver Valley s'engage à porter à connaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, sans délai, toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, de ses coordonnées bancaires

Silver Valley s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'elle produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Silver Valley, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 3 : Engagement de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

Par la présente convention L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage à :

- Soutenir le en lui apportant sur la durée de la convention une aide financière annuelle sous forme de subvention de fonctionnement, sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.  
Ce montant pourra être ajusté annuellement à la hausse ou à la baisse en fonction d'évolutions des objectifs ou du plan d'action annuel du Silver Valley et de l'évaluation de sa réalisation.
- Informer et échanger avec Silver Valley sur sa stratégie territoriale de développement,
- Porter à connaissance de Silver Valley de toute information, d'ordre général, sur des source de financement possible (appels à projets...) dont L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE aurait connaissance et qui lui apparaîtrait pertinent pour Silver Valley,

- Proposer à Silver Valley à l'associer à des études, conduite de projets, appels à manifestation d'intérêt ou à projet, salons pour lesquels cette association apparaîtrait pertinente à L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE,
- Informer et associer Silver Valley aux initiatives qu'elle prend dans des domaines concernant Silver Valley et auxquelles il serait susceptible de contribuer et d'y trouver un intérêt.

- Autoriser Silver Valley à utiliser la marque et le logo « Bourse Charles Foix », propriété de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et déposée à l'INPI, dans le cadre de l'organisation annuelle de cette bourse et dans la mesure où son organisation et son contenu auront été validés par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans le cadre des comités de pilotage tenu dans le cadre de la préparation de l'évènement

#### **Article 4 : Détermination du montant et des modalités de versement de la subvention**

Silver Valley adressera un courrier de demande de subvention au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Ce courrier indiquera de manière synthétique au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE les éléments clés concernant :

- les objectifs de Silver Valley pour l'année à venir, et, éventuellement les grandes évolutions ou modifications majeures qui y auraient été apportés, en indiquant celles qui concernent plus particulièrement le territoire de l'EPT
- tout élément important que Silver Valley jugerait utile de porter à connaissance du président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans ce cadre

Seront joints à ce courrier :

- Le CERFA N° 1256\* 05 de demande de subvention
- Le RIB de l'association.

Pour l'année 2019 L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE contribue financièrement pour un montant de quatre vingt cinq mille € (85 000 EUROS) à la réalisation du plan d'action de Silver Valley.

Cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.

Elle sera versée après le vote du budget.

La contribution financière sera créditée au compte de Silver Valley selon les procédures

comptables en vigueur.

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

### **Fléchage des financements :**

Ce financement prévisionnel de 85 000 € est explicitement réparti sur les actions suivantes :

Un soutien au fonctionnement de l'association dont l'organisation de la bourse Charles Foix :  
12 % soit 10 000 €

- La déclinaison du plan d'action sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre tels que définis notamment par l'article 2-1 a à 2-1 -g : 58 % soit 49 500 € :

- Le montant du prix de la bourse Charles Foix : 30 %, soit 25 500 €.

Si Silver Valley en fait la demande en temps utile, une avance pourra être consentie par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE avant le 31 janvier de chaque année, dans la limite de 40 % du montant de la contribution financière de l'année précédente (N-1).

La subvention sera versée sur le compte bancaire de Silver Valley dont les références seront fournies chaque année par l'association

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par Silver Valley selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est :

Le Trésorier Municipal  
Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine

### **Article 5 : Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elle porte sur les actions se déroulant pendant cette période.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention pluriannuelle est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et au contrôle prévu à l'article 9.

### **Article 6 : Justificatifs**

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, Silver Valley s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice budgétaire 2019 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur :

- un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées pour l'année N-1 (annexe 1) en début d'année N
- le compte rendu financier de l'année N-1

- les comptes annuels de l'année N-1 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leur annexe) ;
- le budget prévisionnel des années N et N+1 (annexe 2)
- le plan d'action de l'année N (annexe 1)

### **Article 7 : Sanctions**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Silver Valley sans l'accord écrit de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par Silver Valley et avoir préalablement entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en informe Silver Valley par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 8 : Evaluation**

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE est chargée de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Elle peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Silver Valley lors de réunions spécifiques.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE procède, conjointement avec Silver Valley, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

### **Article 9 : Contrôle par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de l'utilisation des fonds**

Silver Valley s'engage à justifier à tout moment, à la demande de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et de faciliter l'accès à ses documents administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8.

Silver Valley s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, ou par des personnes ou organismes mandatés par elle, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et du respect de ses engagements vis à vis de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

#### **Article 10 : Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Silver Valley. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

#### **Article 11 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 12 : Cessation d'activités ou dissolution de Silver Valley**

En cas de cessation d'activité ou de dissolution de Silver Valley, celle-ci doit en informer L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

En cas de cessation d'activités ou dissolution, les fonds associatifs seront liquidés selon la réglementation en vigueur.

#### **Article 13 : Recours**

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Silver Valley s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et non résolu à l'amiable sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux à Choisy le Roi

Le

Pour Silver Valley

Laurence Lafont

Pour L'EPT GRAND-ORLY SEINE  
BIEVRE

Michel LEPRETRE

La Présidente

Le Président

## **ANNEXE 1**

### **PLAN D'ACTION 2018 SILVER VALLEY**





## PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS 2019

FEVRIER		15 FEVRIER	JOURNEE SILVER TECH – CEA LIST & SILVER VALLEY
		18 FEVRIER	LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS DE LA BOURSE CHARLES FOIX
AVRIL		1 AU 6 AVRIL	SILVER WEEK 2 avril : Les rdv d'affaires de la Silver Economie 3 avril : Coup de pouce/Coup de Boost Du 3 au 6 avril : Concept crashes au Salon des Seniors
MAI		23 MAI	JURYS FID'UP BOURSE CHARLES FOIX
JUIN		13 JUIN	GRAND JURY BOURSE CHARLES FOIX
		20 JUIN	REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX ASSEMBLEE GENERALE SILVER VALLEY
JUILLET		2 JUILLET	MATINALE
SEPTEMBRE		27 SEPTEMBRE	MATINALE
OCTOBRE		7 OU 14 OCTOBRE	SILVER VALLEY WEEK 4
NOVEMBRE		15 & 16 NOVEMBRE	SILVER AWARDS
DECEMBRE		5 DECEMBRE	MY SILVER VALLEY



### LES MARDIS DE L'OPEN LAB

Tous les 3èmes mardis de chaque mois, retrouvez également les Mardis de l'Open-Lab.

Pour en savoir plus : [contact@silvervalley.fr](mailto:contact@silvervalley.fr)



### LES MERCREDIS DE L'ENTREPRENEUR

2 mercredis par mois, nous vous proposons des rendez-vous individuels pour échanger sur vos projets, vos problématiques et vos besoins. Un accompagnement sur-mesure !

Pour vous inscrire : <https://bit.ly/2CcF1nW>



Silver Valley - 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine  
contact@silvervalley.fr // +33 9 54 23 08 85

[www.silvervalley.fr](http://www.silvervalley.fr)

